



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : ORGANISATION D'ATELIERS DE
SENSIBILISATION AU HANDICAP DANS
LES ECOLES DE LA VILLE DE VINCENNES
DU 7 NOVEMBRE AU 8 DECEMBRE 2023**

**DÉCISION N° DM-23-415
EN DATE DU 10 NOVEMBRE 2023**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté N°A-22-179 en date du 19 avril 2022 portant délégation de fonction à Monsieur Mathieu BEAUFRÈRE-GOURDY Adjoint au maire en charge du développement durable et à l'inclusion

CONSIDÉRANT la proposition de l'association Objectif Diversification Autour d'Actions de Sensibilisation (ODAAS), située au 6, rue des Batelier 92110 Clichy, représentée par Monsieur Sébastien SERRARIO en qualité de Président, d'organiser des ateliers de sensibilisation au handicap dans les écoles de la ville de Vincennes du 7 novembre au 8 décembre 2023 pour un montant de 550 € TTC par classe inscrite (cinq cent cinquante euros) ;

D É C I D E

DE SIGNER un contrat de prestation d'intervention avec l'association ODAAS, représentée par Monsieur Sébastien SERRARIO en qualité de Président pour l'animation d'ateliers de sensibilisation au handicap dans 11 classes de la ville de Vincennes, du 7 novembre au 8 décembre 2023, pour un montant total de 6 050 € TTC (six mille cinquante euros)

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjoint au maire chargé du développement
durable et de l'inclusion,

Signé

Mathieu BEAUFRÈRE-GOURDY

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20231110-lmc1H11306H1-AR Date de réception en Préfecture : 10/11/2023 Date de Publication : 10/11/2023
--